

Assemblée générale du conseil municipal de Grand-Remous tenue le lundi 18 janvier 2010 à compter de 19 heures au Centre Jean-Guy Prévost.

À laquelle sont présents, son honneur le maire Monsieur Yvon Quevillon et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier
Madame Suzanne Gorley
Madame Ginette Lamoureux

Monsieur Jean-Pierre Chalifoux
Madame Lucienne Fortin
Madame Johanne Bonenfant

Madame Betty McCarthy secrétaire-trésorière est aussi présente
Madame Julie Rail secrétaire-trésorière est aussi présente dans l'assistance
Monsieur Pierre D. Lefebvre inspecteur municipal adjoint est aussi présent dans l'assistance.

2010 – G – 1801 – 01

Ouverture de l'assemblée

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu à 19 heures que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour .

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et demeure ouverte à d'autres discussions.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 03

Adoption des procès verbaux de l'assemblée générale du 1er décembre 2009

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée générale du 1er décembre 2009 soient adoptés tel que rédigés.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 04

Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 19 novembre 2009

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 19 novembre 2009 soient adoptés avec la correction suivante :

Aurait dû être inscrit à la résolution numéro **2009 –G – 0112 -05 Adoption des comptes à payer** le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 05

Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 24 novembre 2009

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 24 novembre 2009 soient adoptés tel que rédigés.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 06

Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 15 décembre 2009

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 15 décembre 2009 soient adoptés tel que rédigés.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - G – 1801 - 07

Approbation des comptes payés durant le mois de décembre 2009

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous approuve les comptes payés durant le mois de décembre 2009 pour la sommes de 46 936.13\$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée « Liste des comptes payés durant le mois de décembre 2009 ».

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 - 08

Approbation des comptes payables

La conseillère madame Ginette Lamoureux appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables pour la somme de 51,326.39\$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet liste identifiée « liste des comptes à payer» et autorise la secrétaire-trésorière à les payer.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses ci-dessous sont engagées.

Betty McCarthy
Sec.trés.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Non Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 1801 – 09

Demande pour déneigement du chemin Bélanger

La conseillère madame Ginette Lamoureux déclare son intérêt particulier et ne participe ni aux délibérations, ni au vote à cette résolution.

Considérant que le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chalifoux, a déposé au conseil une lettre demandant un vote pour que le chemin Bélanger soit déneigé;

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que cette décision ne peut être prise pour le moment puisqu'il y a de l'information à aller chercher avant de prendre ce dit chemin à la charge de la municipalité pour le déneigement.

Le maire monsieur Yvon Quevillon demande le vote sur cette résolution.

Vote en faveur (1): le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux

Votent contre (4): le conseiller monsieur Vincent Cloutier et les conseillères mesdames Suzanne Gorley, Lucienne Fortin et Johanne Bonenfant.

RÉSOLUTION ACCEPTÉE À LA MAJORITÉ

La conseillère madame Ginette Lamoureux reprend son siège à la table du conseil.

2010 – G – 1801 – 10

Demande pour déneigement du chemin Sandra (Lafrance)

Considérant que le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chalifoux, a déposé au conseil une lettre demandant un vote pour que le chemin Sandra (Lafrance) soit déneigé;

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que cette décision ne peut être prise pour le moment puisqu'il y a de l'information à aller chercher avant de prendre ce dit chemin à la charge de la municipalité pour le déneigement.

Le maire monsieur Yvon Quevillon demande le vote sur cette résolution

Votent en faveur (2): la conseillère madame Ginette Lamoureux et le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux

Votent contre (4): le conseiller monsieur Vincent Cloutier et les conseillères mesdames Suzanne Gorley, Lucienne Fortin et Johanne Bonenfant.

RÉSOLUTION ACCEPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 1801 – 11

ADMQ renouvellement de la cotisation annuelle

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité renouvelle la cotisation annuelle à l'ADMQ au coût de 395,06\$ (taxes incluses).

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 12

Formation sur travail d'équipe du maire et du directeur général

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu que le maire monsieur Yvon Quevillon et la secrétaire trésorière madame Betty McCarthy sont autorisés à assister à la formation sur le travail d'équipe du maire et du directeur général qui se tiendra à La Pêche le samedi 13 février 2009 au coût de 290\$ plus les taxes chacune des inscriptions.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 13

Formation rôle et responsabilités des élus – module 1

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que le maire monsieur Yvon Quevillon est autorisé à assister à la formation rôle et responsabilité des élus – module 1 qui se tiendra à Mont-Laurier le 13 mars 2010 au coût 293.48 taxes incluses.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 14

Projet d'échange sportif et culturel

Suite à une demande présentée par Mlle Roxanne Croteau, la conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que la municipalité participera pour un montant de 100\$ (discretionnaire du maire) pour la participation de Mlle Roxanne Croteau à l'équipe de Volley-ball de Maniwaki qui ira jouée en Europe en juin 2010.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 15

Facture de la ville de Mont-Laurier pour alarme incendie à la Baie au Sable

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que la facture au montant de 1 273.35\$ pour une sortie alarme incendie sur le territoire de la Baie au Sable secteur qui appartenait à la municipalité de Grand-Remous soit payé. La propriété au nom de monsieur Georges Albert, celui-ci a été avisé de faire une correction à son adresse et le tout a été vérifié avec Protectron et le changement a été fait.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 16

Travaux pour panneau du système d'alarme incendie du Centre Jean-Guy Prévost

Considérant qu'il a fallu faire le changement du panneau du système d'alarme incendie d'alarme du centre Jean-Guy Prévost, la conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité accepte les travaux exécutés pour le panneau du système incendie défectueux et une entente d'entretien de trois (3) ans avec la Compagnie d'alarme GS au coût approximatif de 2 000\$.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 17

Modification de l'article 4 du règlement no 041206-183 règlement relatif sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Grand-Remous

Attendu que le conseil a adopté le 8 janvier 2006 le règlement no 041206-183 règlement relatif sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Grand-Remous;

Attendu que le conseil municipal est d'avis de modifier l'article 4 visant la tenue de la séance ordinaire de janvier l;

Attendu qu' avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère madame Johanne Bonenfant lors de la séance générale de ce conseil tenue le 1er décembre 2009;

En conséquence, la conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que

Le conseil municipal décrète ce qui suit : Remplacement de l'article 4

1. L'article 4 est remplacé par le suivant :

La séance ordinaire du mois de janvier de chaque année a lieu le troisième lundi du mois

2. Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2010 – G – 1801 – 18

Proposition de cours de boxe et kick-boxing

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que la municipalité accepte que monsieur Renaud Young offre des cours de boxe et de kick-boxing au Centre Jean-Guy Prévost. Ces cours se donneront les mardis et les jeudis en soirée (à l'exception d'un jeudi par mois dont le centre est réservé par l'AFEAS) et mardi 6 avril pour assemblée générale du conseil municipal.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 19

Droit de passage pour les motoneiges sur le chemin Bourque

Suite à une demande verbale présentée par monsieur François Saumure du Club des Ours blancs afin d'obtenir de la municipalité un droit de passage pour les motoneiges de 2.6 kilomètres sur le chemin Bouque, le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité accorde au Club des Ours blancs un droit de passage pour les motoneiges sur le chemin Bourque pour la saison hivernale 2009 /2010.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 20

Cotisation annuelle à l'AQLM

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité adhère à la cotisation annuelle à l'AQLM (Association québécoise du loisir municipal) au coût de 239\$ et accorde un montant de 300\$ pour faire l'achat de certains documents.

Note Le maire Monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 21

Entériner dépenses pour installation porte coulissante au Centre Sportif

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu d'accepter les dépenses encourues pour l'installation d'une porte coulissante au Centre Sportif .Cette dépense est pour la main d'œuvre et matériaux et représente un montant de 1 070,05 \$

Note Le maire Monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Non La conseillère madame Ginette Lamoureux et le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistrent leur dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 1801 – 22

Affichage des avis publics de la municipalité et achat de 3 cadres

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu que les avis publics de la municipalité seront affichés aux endroits suivants : Bureau de la Municipalité, Magasin AXEP et à l'Église. La municipalité fera l'achat de trois (3) cadres pour faire l'installation de nos avis publics.

Note Le maire Monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 23

Paiement à Patrick Roy pour entente pour l'électricité au banc de gravier

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que le montant de 400\$ pour l'entente de service d'électricité au banc de gravier situé sur le chemin Quatre Pattes soit payé à monsieur Patrick Roy.

Note Le maire Monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 24

Entériner la dépense pour amélioration à la clinique (encastrer une armoire pour les médicaments)

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose que la municipalité entérine la dépense au montant de 677.25\$ pour amélioration à la clinique de santé (faire encastrer une armoire pour les médicaments).

Note Le maire Monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 25

Achat de cartes d'affaires pour le maire

La conseillère madame Ginette Lamoureux appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que des cartes d'affaires soit achetée pour le maire monsieur Yvon Quevillon au coût approximatif de 150\$.

Note Le maire Monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 26

Engagement par intérim de Madame Nicole Gagnon à titre de préposée à l'entretien du Centre Jean-Guy Prévost

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que Madame Nicole Gagnon soit engagée par intérim à titre de préposée à l'entretien du centre Jean-Guy Prévost (salle et à l'occasion le local en arrière de la salle) à raison de 10\$ de l'heure.

Note Le maire Monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 27

Achat ameublement et équipements de bureau plus aménagement (bureau du maire)

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité accepte de faire l'achat d'ameublement et d'équipements ainsi que l'aménagement du bureau du maire monsieur Yvon Quevillon au coût approximatif de 2 000\$.

Note Le maire Monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 28

Présentation d'une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2010

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose que la municipalité présente une demande de subvention dans le cadre du programme emploi d'été Canada 2010, pour l'embauche de trois (3) étudiants pour le poste de animatrice en loisirs. Le maire monsieur Yvon Quevillon et la secrétaire-trésorière madame Betty McCarthy sont autorisés a signer les documents nécessaires pour cette demande de projet. La demande du projet serait pour une période de huit (8) semaines et aux exigences demandées par le gouvernement.

Note Le maire Monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 1801 – 29

Annulation de deux chèques aux livres de la municipalité

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que les deux chèques suivants soient annulés aux livres de la municipalité.

No Chèque	Nom	Montant
C 900553	Johanne Bonenfant	104,00
C 900659	Clément Tremblay et Fils	2 329,74

Note Le maire Monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Parole au public 19 heures 40

2010 – G – 1801 – 30

Fermeture de la présente assemblée

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu à 20 heures 35 que la présente assemblée soit fermée.

Note Le maire Monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Yvon Quevillon
Maire

Betty McCarthy
secrétaire-trésorière